Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 057-215700675-20261023-D_2026_56-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE BERTRANGE,
23 septembre 2026

Salle Michel Toussaint

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 02 juillet 2026
2) Juridique : approbation de l'avenant à la convention de mise à disposition de la police municipale intercommunale et autorisation donnée au maire de le signer ;
3) Approbation de la convention de mandat de facturation avec l'office national des forêts (ONF) et autorisation donnée au maire de la signer ;
4) Instance : désignation des représentants de la commune auprès de l'association des communes forestières de Moselle ;
5) Finances : renouvellement du placement de fonds sur un compte à terme ;
6) Finances : ouverture d'un second compte à terme
7) Ressources humaines : création de poste permanent suite à mutation
8) Travaux : approbation d'un des devis présentés pour la réfection du revêtement routier du complexe sportif et autorisation donnée au maire de le signer ;
9) Communication du maire
10) Divers

SEANCE

La séance a été ouverte par Monsieur le Maire à 20h31 et a procédé à l'appel.

Etaient présents :

ABDELLALI Moustapha, BENAVOLI Carla, BIELAWSKI Franck, BORDIN Sabrina, DAVAL Julien, GAMBINO Rosa, GEHL David, HEIN Ludovic, ISABEY Gilda, KOCKLER Anne, LETTA Gaëlle, MATELIC Philippe, PERRIN Jean-Luc, SIEBENALER Claude, SOARES Laurence, VETZEL Caroline, ZIEGLER Marielle formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

AAZRI Hanan qui a donné procuration à Jean-Luc PERRIN

COSTA Vania qui a donné procuration à KOCKLER Anne

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 057-215700675-20261023-D_2026_56-DE

FLESCH Rémy a donné procuration à VETZEL Caroline

MILANI Jacques a donné procuration à ZIEGLER Marielle

SALERNO Jean-François a donné procuration à BIELAWSKI Franck

Absent :
DISSAIS Jean-Marc

Soit : Présents : 17 ; Absents : 6 ; Pouvoirs : 5 ; Votants : 22

Secrétaire de Séance : sur proposition de **Monsieur le Maire**, **Madame Rosa GAMBINO** a été désignée.

A la suite de l'appel et de la constatation du quorum atteint, la séance a été ouverte à 20h01.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point DIA dans les divers.

A l'unanimité, le conseil a donné son accord.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 057-215700675-20261023-D_2026_56-DE

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 02 JUILLET 2026

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** le procès-verbal du conseil municipal de la séance du 02 juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal du conseil municipal de la séance précédente

2) JURIDIQUE : APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE LE SIGNER ;

Par délibération du 27 décembre 2024, le conseil municipal de Bertrange a approuvé la convention de mise à disposition du service de police municipale conclue entre les communes de Guénange, Bousse, Bertrange et Rurange-lès-Thionville.

Cette convention, signée le 31 décembre 2024, organise la mise en commun des agents de police municipale employés par la commune de Guénange. Elle détermine notamment les modalités de fonctionnement du service ainsi que la répartition entre les quatre communes des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

L'article L. 512-1 du Code de la sécurité intérieure permet en effet à plusieurs communes limitrophes ou appartenant à une même agglomération de disposer d'agents de police municipale en commun. Lorsqu'ils interviennent sur le territoire d'une commune, les agents sont placés sous l'autorité du maire de celle-ci.

Depuis la signature de la convention, les effectifs du service ainsi que les populations prises en compte pour la répartition des charges ont évolué. Il est par conséquent proposé de conclure un avenant portant sur les articles 3, 6 et 7 de la convention initiale.

1. Évolution des effectifs du service

La convention initiale prévoyait un effectif de cinq agents à temps complet, composé d'un chef de service et de quatre agents.

L'avenant porte l'effectif du service à sept agents à temps complet à compter du 1er juillet 2026. Le service est désormais composé d'un chef de service et d'une équipe de six agents, comprenant un agent contractuel exerçant les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP).

Cette augmentation doit permettre d'adapter les moyens humains du service aux besoins constatés sur le territoire des quatre communes.

2. 2. Actualisation des quotités de répartition

Les charges financières du service et les volumes théoriques d'intervention sont répartis entre les communes en fonction de leur population.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 057-215700675-20261023-D_2026_56-DE

L'avenant actualise cette répartition à partir de la population municipale de l'année 2023 entrée en vigueur au 1er janvier 2026, soit une population totale de 16 587 habitants :

Convention initiale :

Commune	Quote-part	Nombre théorique d'heures par agent
Bousse	19,83 %	6,94 heures
Bertrange	17,85 %	6,24 heures
Rurange-lès-Thionville	14,39 %	5,03 heures
Guénange	47,90 %	16,76 heures

Après l'avenant :

Commune	Population prise en compte	Quote-part	Nombre théorique d'heures par agent
Bousse	3 236 habitants	19,51 %	6,83 heures
Bertrange	2 941 habitants	17,73 %	6,21 heures
Rurange-lès-Thionville	2 327 habitants	14,03 %	4,91 heures
Guénange	8 083 habitants	48,73 %	17,06 heures

Pour la commune de Bertrange, la quote-part passe ainsi de 17,85 % à 17,73 %, soit une diminution de 0,12 point. Le volume théorique d'intervention par agent passe de 6,24 à 6,21 heures.

Conformément à la convention initiale, ces volumes horaires présentent un caractère théorique et non limitatif. Les interventions effectives demeurent organisées en fonction des besoins constatés, des demandes des maires et des événements organisés sur chaque territoire.

Les dépenses du service continueront d'être remboursées à la commune de Guénange sur la base des dépenses réellement supportées et selon la quote-part applicable à chaque commune. Malgré la légère diminution du taux applicable à Bertrange, l'augmentation des effectifs de cinq à sept agents est susceptible d'entraîner une hausse du coût global du service et, par conséquent, de la participation communale.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** l'avenant aux articles 3, 6 et 7 de la convention de mise à disposition du service de police municipale pluricommunale ;
- **D'autoriser** le maire, ou son représentant, à signer cet avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- **De** précise que les crédits nécessaires au remboursement de la participation de la commune sont inscrits au budget communal.

Madame Marielle ZIEGLER constate que chaque année le volume consacré à Bertrange baisse alors que la population augmente

Monsieur Moustapha ABDELLALI indique que la quotité évolue de manière régulière pour chaque commune. Certaines d'entres elles voient leur population évoluer plus rapidement que nous mais cela n'a pas d'impact sur les interventions assurées par la police municipale.

Monsieur Julien DAVAL demande s'il y a un rapport présenté par la Police Municipale Intercommunale sur les interventions les années précédentes.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 057-215700675-20261023-D_2026_56-DE

Monsieur Moustapha ABDELLALI affirme qu'un rapport est produit et pourra être transmis. Il indique également que la commune de Bertrange a prévu des crédits [illegible] pour l'année 2026.

Madame Marielle ZIEGLER constate que cela est onéreux et que ces derniers ne sont pas visibles.

Monsieur Moustapha ABDELLALI rétorque qu'ils sont bien présents sur le territoire et qu'ils interviennent notamment aux abords des établissements scolaires ainsi que lors de situations critiques nécessitant leur mobilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant aux articles 3, 6 et 7 de la convention de mise à disposition du service de police municipale pluricommunale ;
- **Autorise** le maire, ou son représentant, à signer cet avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- **Précise** que les crédits nécessaires au remboursement de la participation de la commune sont inscrits au budget communal.

3) APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT DE FACTURATION AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF) ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE LA SIGNER ;

La commune est propriétaire de forêts relevant du régime forestier. Dans ce cadre, l'Office national des forêts (ONF) assure la commercialisation des coupes de bois et procédait jusqu'à présent à leur facturation pour le compte de la collectivité.

La réforme de la facturation électronique, applicable à compter du 1er septembre 2026, impose la transmission des factures sous format électronique via Chorus Pro. Afin d'assurer la continuité de cette organisation, l'ONF propose aux collectivités de lui confier un mandat de facturation à titre gracieux, sans rémunération ni honoraires à la charge de la commune.

Le courrier initial de l'ONF prévoyait un positionnement avant le 31 août 2026. Toutefois, à la suite d'un problème informatique ayant affecté la réception de ce courrier, et selon les échanges intervenus avec l'ONF, un délai supplémentaire jusqu'au 30 septembre 2026 a été accordé aux collectivités afin de leur permettre de délibérer.

Le mandat concerne uniquement les ventes simples de bois réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier. L'ONF assurera la préparation, l'émission et le dépôt des factures sur Chorus Pro. Les ventes groupées ainsi que le recouvrement des recettes sont exclues du mandat.

Il est proposé au conseil municipal :

- **De donner** mandat à l'ONF pour l'établissement et l'émission des factures relatives aux ventes simples de bois ;
- **D'approuver** la convention de mandat de facturation
- **D'autoriser** Monsieur le maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution

Madame Marielle ZIEGLER demande s'il y a des ventes simples de coupe de bois.
Monsieur le Maire indique qu'il y en aura cet hiver et qu'il est prévu une provision entre 10 000 et 15 000 € de bois d'œuvre et 250 stères de bois de chauffage.
Monsieur Julien DAVAL demande des précisions quant à la facturation des particuliers
Monsieur Moustapha ABDELLALI il s'agit du même système pour les particuliers.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 057-215700675-20261023-D_2026_56-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Donne** mandat à l'ONF pour l'établissement et l'émission de factures relatives aux ventes simples de bois ;
- **Approuve** la convention de mandat de facturation
- **Autorise** Monsieur le maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution

4) INSTANCE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE MOSELLE ;

À la suite du renouvellement du Conseil municipal, l'association Communes forestières de Moselle invite les communes adhérentes à désigner leurs représentants au sein de son réseau.

Il convient ainsi de désigner, parmi les membres du Conseil municipal, un délégué titulaire et un délégué suppléant, chargés de représenter la commune dans les instances départementales et nationales des Communes forestières et pouvant notamment participer aux assemblées générales de l'association.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **Désigner** :
  - Délégué titulaire : Monsieur David GEHL
  - Délégué suppléant : M./Mme .....

Monsieur Claude SIEBENALER propose sa candidature pour être suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** :
  - Délégué titulaire : Monsieur David GEHL
  - Délégué suppléant : Monsieur Claude SIEBENALER

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il est possible de présenter les points 5 et 6 à la suite puis de procéder aux deux votes.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

5) FINANCES : RENOUVELLEMENT DU PLACEMENT DE FONDS SUR UN COMPTE A TERME ;

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, la commune place une partie de ses disponibilités sur un compte à terme afin de valoriser les fonds temporairement disponibles.

Le placement actuellement en cours arrive à échéance le 15 octobre 2026. Afin d'anticiper cette échéance et d'assurer la continuité du placement des fonds, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le renouvellement du compte à terme pour une durée de 5 mois.

À titre indicatif, le taux nominal applicable pour cette durée a évolué favorablement au cours des derniers mois : 2,40 % en juillet, 2,48 % en août et 2,59 % en septembre 2026. Le taux définitif applicable sera celui en vigueur à la date d'ouverture du nouveau compte.

Il est proposé au Conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 057-215700675-20261023-D_2026_56-DE

- **D'autoriser** le placement des fonds sur un nouveau compte à terme pour une durée de 5 **mois**, à compter de l'échéance du placement actuel ;

- **D'autoriser** le Maire à fixer les conditions du placement, notamment son montant et son taux, selon le barème en vigueur à la date d'ouverture ;

- **D'autoriser** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

6) FINANCES : OUVERTURE D'UN SECOND COMPTE A TERME ;

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et afin de valoriser une partie des disponibilités actuellement non mobilisées, il est proposé d'ouvrir un second compte à terme pour une durée de 3 mois.

Cette durée permet de maintenir une disponibilité des fonds à relativement court terme tout en bénéficiant d'une rémunération de la trésorerie communale.

À titre indicatif, le taux nominal applicable aux placements d'une durée de 3 mois a évolué de 2,33 % en juillet 2026, à 2,37 % en août 2026, puis à 2,48 % en septembre 2026. Le taux définitif sera celui en vigueur à la date d'ouverture du compte.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'autoriser** l'ouverture d'un second compte à terme pour une durée de **3 mois** ;

- **D'autoriser** le Maire à fixer le montant du placement ainsi que son taux selon le barème en vigueur à la date d'ouverture ;

- **D'autoriser** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Madame Marielle ZIEGLER demande quelle est la différence entre ces deux placements.
Monsieur Moustapha ABDELLALI indique que le placement à 5 mois n'a pas la même temporalité que le compte à 3 mois et le taux est également différent mais on ne connaît pas encore celui d'octobre. Il est en courbe ascendante depuis juillet, nous supposons qu'il sera supérieur à celui de septembre
Madame Marielle ZIEGLER demande quel sera le gain estimé.
Monsieur Philippe MATELIC si ce placement était réalisé aujourd'hui, 4 856 € pour placement de 450 000 € et 620 € pour le placement à trois mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le placement des fonds sur les deux comptes à terme pour une durée de 5 mois pour le premier et de 3 mois pour le second.

- **Autorise** le Maire à fixer les conditions des placements, notamment leur montant et leur taux, selon le barème en vigueur à la date d'ouverture ;

- **Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 057-215700675-20261023-D_2026_56-DE

7) RESSOURCES HUMAINES : CREATION DE POSTE PERMANENT SUITE A MUTATION

Dans le cadre de l'organisation du service technique, la commune souhaite créer un poste à compter du 1er octobre 2026.

Afin de permettre le recrutement, il convient de créer un poste permanent relevant du grade d'agent de maîtrise. L'agent exercera les fonctions d'agent technique polyvalent au sein des services techniques de la commune. A la suite du processus de recrutement, un agent au grade d'agent de maitrise s'est distingué et a été retenu pour cette offre d'emploi.

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE BERTRANGE 2026

Postes permanents

Nbre poste	Grades	Cat	Temps travail
	Filière administrative		
1	DGS - détachement sur emploi fonctionnel	A	TC
1	Attaché principal	A	TC
2	Attaché	A	TC
1	Rédacteur Principal de 1ère classe	B	TC
1	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	TC
	Filière technique		
1	Agent de maîtrise principal	C	TC
1	Agent de maîtrise	C	TC
1	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	C	TC
6	Adjoint Technique Territorial	C	TC
	Filière médico-sociale		
1	Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	TNC

Postes non-permanents

Nbre poste	Filière	En qualité de	Temps travail
1	**Filière technique** CDD « accroissement saisonnier d'activité »	Adjoint Tech	TC
	Filière médico-sociale		
1	CDD « Accroissement temporaire d'activité »	ATSEM 2ème cl.	TNC
2	CDD « accroissement saisonnier d'activité »		

Il est proposé au Conseil municipal :

- **De créer** un poste permanent d'agent de maîtrise à compter du 1er octobre 2026 ;
- **De modifier** en conséquence le tableau des effectifs ;
- **D'autoriser** le Maire à accomplir les démarches nécessaires au recrutement de l'agent par voie de mutation.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 057-215700675-20261023-D_2026_56-DE

Monsieur Julien DAVAL demande le type de poste occupé pour ce logement.
Madame Rosa GAMBINO indique qu'il occupera le poste d'agent technique polyvalent.
Madame Marielle ZIEGLER demande le devenir du contractuel dans la filière technique.
Madame Rosa GAMBINO indique que ce dernier n'est pas renouvelé.
Madame Marielle ZIEGLER demande s'il y a toujours la personne en insertion.
Madame Rosa GAMBINO confirme sa présence.
Madame Marielle ZIEGLER réitère sa demande concernant le calage du contrat de l'atsem au calendrier scolaire.
Monsieur Moustapha ABDELLALI indique qu'elle est toujours en contrat car elle n'a pas obtenu son concours et que le type ainsi que la durée des contrats ne permettent plus de se caler au calendrier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Crée** un poste permanent d'agent de maîtrise à compter du 1er octobre 2026 ;
- **Modifie** en conséquence le tableau des effectifs ;
- **Autorise** le Maire à accomplir les démarches nécessaires au recrutement de l'agent par voie de mutation.

8) TRAVAUX : APPROBATION D'UN DES DEVIS PRÉSENTÉS POUR LA RÉFECTION DU REVÊTEMENT ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE LE SIGNER ;

Dans le cadre de l'entretien du patrimoine communal, il est prévu de procéder à la réfection de plusieurs secteurs de voirie, notamment la rue du Stade ainsi que les voies d'accès au complexe sportif et au stade, afin d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité des usagers.

Deux entreprises ont été consultées pour la réalisation de ces travaux :

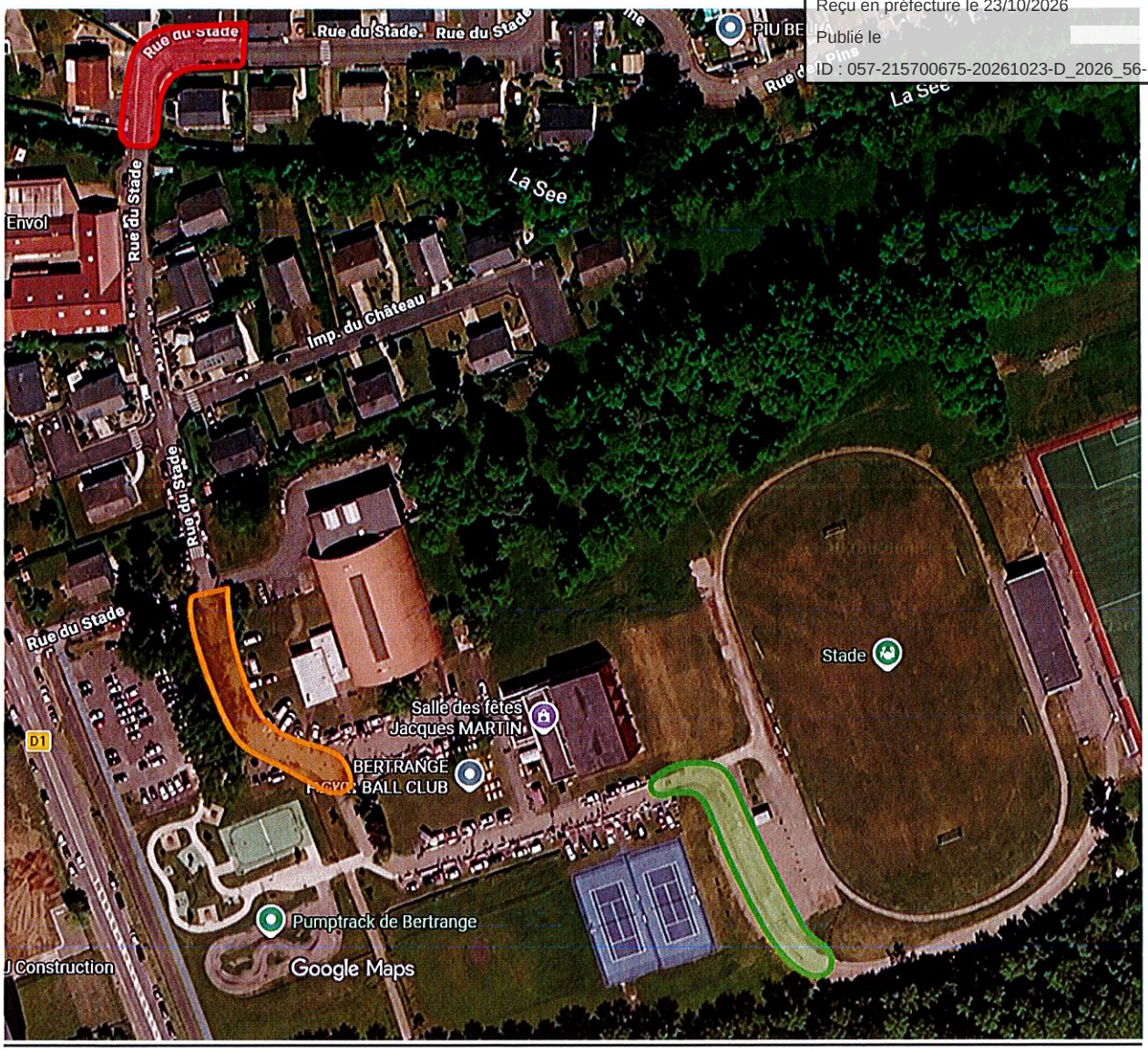
- EUROVIA, pour un montant de 32 570,00 € HT, soit 39 084,00 € TTC ;
- A-Tech, pour un montant de 35 299,00 € HT, soit 42 358,80 € TTC ;

Au regard de ces éléments, il est proposé de retenir l'offre présentée par la société EUROVIA, pour un montant de 32 570,00 € HT, soit 39 084,00 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'approuver** le devis de la société EUROVIA d'un montant de **32 570,00 € HT, soit 39 084,00 € TTC**, relatif aux travaux de réfection du revêtement routier aux abords et accès du complexe sportif ;
- **D'autoriser** le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ces travaux.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 057-215700675-20261023-D_2026_56-DE



Monsieur Julien DAVAL souhaite des précisions sur ce qui est prévu précisément en constatant que l'intervention est prévue sur une partie qui est encore en bon état concernant la zone rouge et qu'il serait également nécessaire de reboucher la partie après la zone verte en direction du terrain synthétique.
Monsieur Claude SIEBENALER indique qu'il s'agit d'un enrobé compact pour supporter la circulation et qui sera plus résistant et d'anticiper d'une détérioration pour la zone verte.
Monsieur Julien DAVAL constate qu'ils n'ont pas reçu les devis.
Madame Marielle ZIEGLER suggère de refaire depuis l'entrée du complexe qui est très dégradée plutôt que de faire des parties morcelées.
Monsieur Claude SIEBENALER indique que le reste du complexe sportif est en bon état. Il demandera à reprendre les parties dégradées ainsi que les nids de poule.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le devis de la société EUROVIA d'un montant de **32 570,00 € HT, soit 39 084,00 € TTC**, relatif aux travaux de réfection du revêtement routier aux abords et accès du complexe sportif ;
- **Autorise** le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ces travaux.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 057-215700675-20261023-D_2026_56-DE

9) COMMUNICATION DU MAIRE

Décisions du maire :

- **Demande de subvention :**
  - EDF : pour un montant de 4 000 € dans le cadre d'installation de ventilateurs au plafond au sein d'un établissement scolaire. Dispositif Prime rafraîchissement été 2026
  - Département : sécurisation routière, demande de subvention AMISSUR pour 8080€
  - Concession : Frédéric GUTH : 50 ans, 80 €
  - DIA :

Date de réception	Section/parcelle	Adresse	Superficie	Prix de vente	Zone
14/09/2026	2 n°237	10 grand rue	1 a 20 ca	115 000 €	UA

Monsieur Julien DAVAL demande des précisions concernant la demande AMISSUR
Monsieur Philippe MATELIC indique qu'il y a une demande de subvention concernant des feux de micro-régulation, sécurisation du passage piéton sur la D61, des miroirs de circulation route de Thionville et Grand Rue, de la signalisation verticale et horizontale.

Factures supérieures à 1 000 € :

579(D) Travaux de couverture - Mairie FAC N° 15083939 du 16/06/2026 - DEVIS N° 202204934 du 26/06/2025 - Etat restes à réaliser 2025	17/06/26	LA TOITURE FENSCHOISE (code : 3273)	D I 21 2135 OPNI	8 575,16
595(D) Fourn. scolaires - école élémentaire St Rémi N° Fact : 64000384 reçue le 05/05/2026	18/06/26	HISLER EVEN (code : 1067)	D F 011 6067	1 286,99
604(D) Fourn. extincteurs - bâtiments communaux N° Fact : 26196 reçue le 14/05/2026	18/06/26	VETZEL INCENDIE ET SERVICES (code : 3213)	D F 011 61558	1 512,00
629(D) Cornières acier, plats acier, grille serr. clair N° Fact : 1S027921-202605 reçue le 31/05/2026	19/06/26	GUERMONT WEBER (code : 540)	D F 011 60632	1 321,87
650(D) Démolition dalle dans la cave pour rechercher une fuite Facture n°f26030002	19/06/26	CONCEPTIONS & FINITIONS (code : 3225)	D F 011 615221	2 220,00
627(D) Acquisition tondeuse ARIENS ZENITH 60 FAC N° 153257 du 29/04/2026	19/06/26	MECAVISTA (code : 3249)	D I 21 2158 OPNI	10 249,80
733(D) Vaisselle complète - Salle communale Fact : FA-0443030 Du 12/06/2026	20/07/26	HENRI JULIEN (code : 1651)	D I 21 2188 OPNI	1 556,09
727(D) Abattage de 4 peupliers le long de l'autoroute Fact : F-261288 Du 19/06/2026	20/07/26	JO PAYSAGES (code : 2906)	D F 011 61521	1 740,00
732(D) Forfait pour remplacement poteau incendie Bayard Fact : 13S0002264470 Du 04/06/2026	20/07/26	VEOLIA EAU (code : 1278)	D I 21 2156 OPNI	3 360,00
726(D) Travaux d'entretien - Broyage d'accotements Fact : F-261289 Du 23/06/2026	20/07/26	JO PAYSAGES (code : 2906)	D F 011 61521	3 540,00

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 057-215700675-20261023-D_2026_56-DE

719(D) Plantes de printemps Fact : F-2026-39 Du 21/06/2026	20/07/26	CATALPA (code : 1334)	D F 011 60628	4 801,77
738(D) Produits d'entretien Fact : 41039 Du 23/06/2026	22/07/26	DEPHI EST (code : 1302)	D F 011 60631	1 192,12
781(D) 18 composteurs Fact : FA26060114 Du 30/06/2026	23/07/26	ESAT L'ENVOL (code : 2953)	D I 21 2188 OPNI	1 206,58
814(D) Transport groupe scolaire Simone Veil 16/06/26 Fact : 20260000000000000133 Du 27/07/2026	27/07/26	KEOLIS THIONVILLE-FENSCH (code : 2683)	D F 011 624	1 000,00
812(D) Transport groupe scolaire Simone Veil 09/06/26 Fact : 20260000000000000131 Du 27/07/2026	27/07/26	KEOLIS THIONVILLE-FENSCH (code : 2683)	D F 011 624	1 000,00
850(D) Chevrons, solives, mousse expansive, embouts, arrache-clous et dalles OSB Fact : 26071090 Du 31/07/2026	07/08/26	COMPTOIR DU BATIMENT (code : 1274)	D F 011 60632	1 230,16
914(D) Autolaveuse Fact : 8953 Du 18/08/2026	20/08/26	ARROW BALL (code : 1580)	D I 21 2188 OPNI	4 112,35
913(D) Contrat d'entretien et de maintenance des installations collectives de télé du 01/08/26 au 31/07/27 Fact : 26-08-1966 Du 17/08/2026	20/08/26	CHRISTIAN PAULY (code : 3380)	D F 011 611	5 647,03
931(D) Solde AVP rénovation Vallée Radieuse - Situation n°2 Fact : 25-072-281125 Du 28/11/2025	25/08/26	AMPLITUDE PAYSAGE ET URBANISME DURABLE (code : 3372)	D I 20 203 OPNI	4 628,62
940(D) Travaux de terrassement et installation d'une arrivée d'eau pour pompage cuve Fact : FA 2026-096 Du 30/08/2026	31/08/26	ECO HABITAT (code : 3180)	D I 21 21538 OPNI	1 620,00
977(D) Fournitures - École élémentaire Fact : 23 265 Du 01/09/2026	03/09/26	L'EVASION (code : 397)	D F 011 6067	1 387,06
987(D) Spectacle pyrotechnique du 05.09.2026 - Phase 2 (6500*0.5 = 3 250€) Fact : 946 reçue le 07/09/2026	08/09/26	EMBRASIA (code : 3137)	D F 011 623	3 250,00
1002(D) Coffret éclectique - Citerne stade de foot Fact : 66 Du 26/08/2026	10/09/26	ELECTRO-SERVICE (code : 1459)	D I 21 2158 OPNI	1 308,00
1001(D) Alimentation électrique - Gymnase Fact : 67 Du 31/08/2026	10/09/26	ELECTRO-SERVICE (code : 1459)	D I 21 2135 OPNI	1 798,80

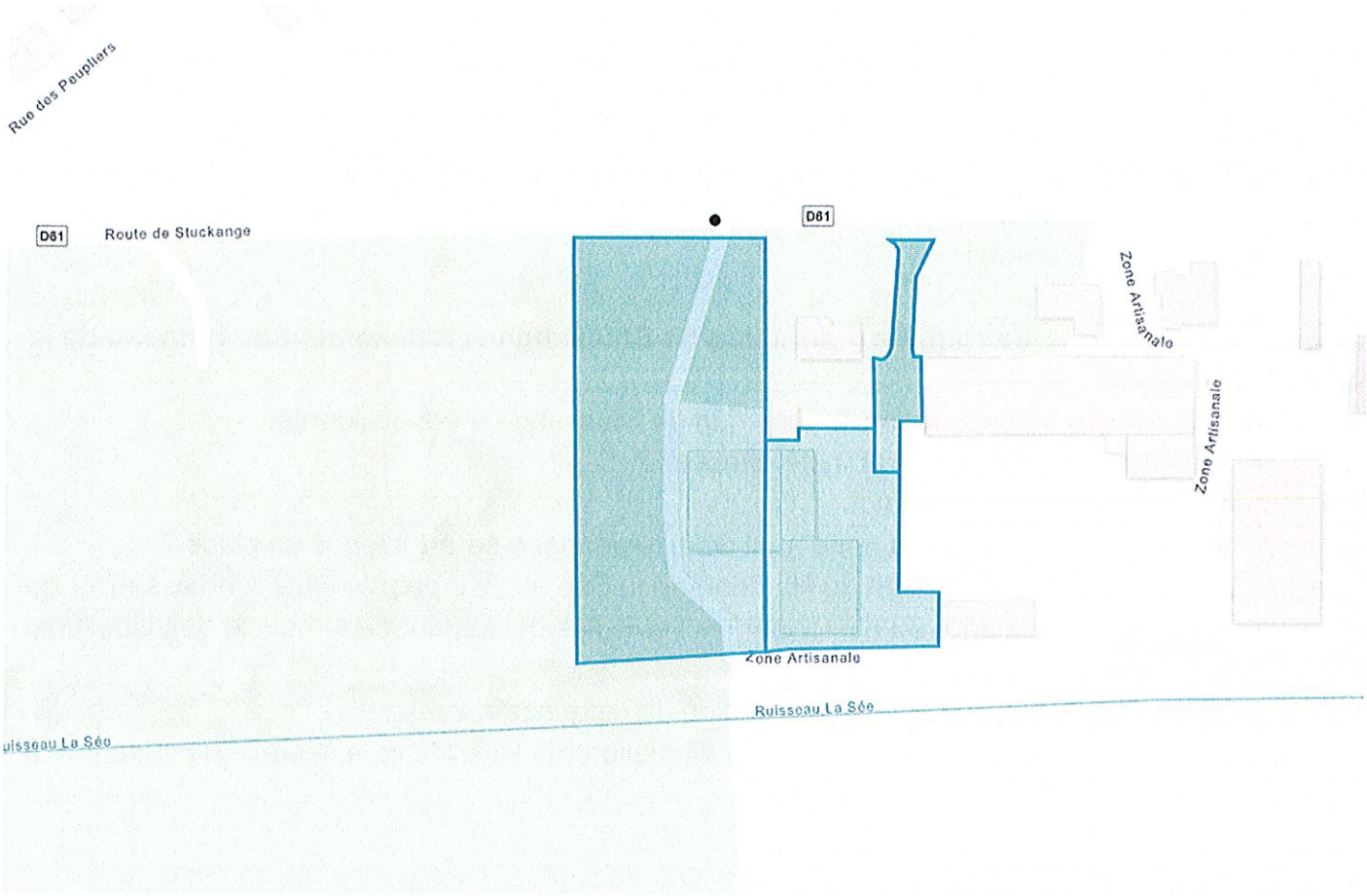
Madame Marielle ZIEGLER demande des précisions sur la localisation de l'autolaveuse.
Monsieur Moustapha ABDELLALI indique qu'elle est prévue pour le gymnase.

10)DIVERS

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 057-215700675-20261023-D_2026_56-DE

Date de réception	Section/parcelle	Adresse	Superficie	vente	Zone
23/09/2026	24 n°109/1, n°41/1, n°69/1	3 route de Stuckange, 1 route de Stuckange, WEIHER	78 a 98² ca	640 000 €	UX



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les biens concernés.

Questions transmises pour la séance

1. Tyrolienne – remise en état des socles

Lors d'une précédente discussion, un devis avait été proposé concernant la remise en état des socles de la tyrolienne.
Où en est actuellement ce dossier ?

Monsieur le maire indique que le dossier est actuellement suivi par notre avocate. Nous avons proposé à l'entreprise une solution amiable et attendons sa réponse. Nous vous tiendrons informés des suites données à ce dossier

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 057-215700675-20261023-D_2026_56-DE

2. Accès aux vestiaires du football (travaux de voirie)

Lors de la commission travaux, il a été indiqué que la route permettant l'accès aux vestiaires du football devait être refaite.

Or, des travaux ont déjà été réalisés à cet endroit pour un montant de plus ou moins 13000 €.

Pouvez-vous nous préciser la nature et le montant des travaux déjà réalisés ?

Pourquoi une nouvelle réfection est-elle aujourd'hui envisagée ?

S'agit-il de travaux complémentaires, d'une reprise des travaux précédents ou d'un nouveau chantier ?

Monsieur le maire indique que la facture de 12 498 € TTC ne concernait pas uniquement le chemin d'accès aux vestiaires : elle comprenait également le transport et la mise en place de terre. Le revêtement réalisé sur le chemin s'est révélé inadapté à son utilisation. Il est donc envisagé de reprendre cet accès en enrobé.

3. Signalisation et sécurité routière – direction de Stuckange et lotissement du Hameau de la Sée

Le panneau de sortie d'agglomération en direction de Stuckange a été accidenté.

Une déclaration ou un signalement a-t-il été effectué ?

Qui est chargé de son remplacement ?

Où en est actuellement le dossier et dans quel délai le panneau sera-t-il remis en place ?

Par ailleurs, au niveau du lotissement du Hameau de la Sée, il n'y a pas, à notre connaissance, de signalisation permettant d'alerter ou d'informer les véhicules qui sortent de la boucle des Libellules et rejoignent la route de Stuckange.

Une réflexion a-t-elle été menée sur la sécurisation de cette sortie ?

Une signalisation spécifique est-elle prévue afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagers à cet endroit ?

Monsieur le maire indique que le sinistre a été déclaré à l'assurance de la commune. Le remplacement du panneau est en cours. Nous ne disposons pas encore d'une date confirmée pour sa remise en place. Il indique également qu'une signalisation sera mise en place prochainement à la sortie du lotissement.

4. Terrain de tennis – revêtement présentant des traces de rouille

Des tâches de rouille sont apparues sur la surface du revêtement du terrain de tennis, notamment en raison de morceaux de métal présents dans celui-ci. Une peinture a depuis été appliquée, mais celle-ci ne semble pas avoir réglé le problème.

Quelle expertise ou constatation a été réalisée sur l'origine de ces traces ?

L'entreprise ayant réalisé le revêtement a-t-elle été sollicitée ?

Une reprise du revêtement est-elle envisagée au titre de la garantie ou dans le cadre d'une autre procédure ?

Monsieur le maire indique que les traces de rouille semblent provenir de particules de fer présentes dans les matériaux utilisés. L'entreprise est déjà intervenue pour appliquer une nouvelle couche de peinture, mais les taches sont réapparues. À ce jour, elles n'affectent ni la solidité du court ni la pratique du tennis. Aucune nouvelle reprise n'est prévue pour le moment.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 057-215700675-20261023-D_2026_56-DE

Par ailleurs, le grillage du terrain a été endommagé/brûlé lors d'une opération de désherbage.
Un constat a-t-il été établi ?
Une remise en état du grillage est-elle prévue ?

Monsieur le maire indique qu'il n'y a pas de décision prise pour l'instant, Les dégradations observées ne justifient pas, en l'état, une remise en état du grillage.

5. Vestiaires du football – travaux restant à réaliser
Concernant les vestiaires du football, il resterait notamment un vestiaire ainsi que les sanitaires à reprendre, notamment au niveau du carrelage.
Pouvez-vous nous confirmer les travaux restant à réaliser ?
Des interventions sont-elles programmées ?
Si oui, quel est le calendrier prévu ?

6. Câbles électriques dans les faux plafonds – assurance
Concernant les câbles électriques présents dans les faux plafonds des vestiaires du football, une déclaration a-t-elle été effectuée auprès de l'assurance de la commune ?
Si oui, à quelle date et quelles suites ont été données par l'assurance ?
Si aucune déclaration n'a été effectuée, pour quelles raisons ?

7. Télécommandes des blocs de secours – sécurité
Lors de ma précédente délégation à la sécurité, des modifications avaient été effectuées concernant les télécommandes des blocs de secours. Cependant, celles-ci ne fonctionnaient pas correctement. J'avais demandé au Directeur général des services et ainsi qu'au responsable des services techniques de suivre ce dossier. Lors d'une réunion de la commission sécurité, j'avais ensuite demandé où en était la situation et il m'avait été indiqué que le problème n'était toujours pas résolu.
Où en est aujourd'hui ce dossier ?
Les télécommandes et les blocs de secours fonctionnent-ils désormais correctement ?
Si le problème persiste, quelles mesures sont prévues et dans quel délai ?

Monsieur le maire indique que pour les points 5-6-7 M. Milani s'était occupé des dossiers, nous allons les reprendre afin de voir la suite à donner.

8. Cuve de récupération d'eau au niveau des vestiaires du football – sécurité de l'accès
J'ai constaté que la cuve située au niveau des vestiaires du football ne semble actuellement pas être utilisée par les services communaux pour l'arrosage des espaces verts.
Par ailleurs, l'utilisation de cette cuve nécessite actuellement de se pencher à l'intérieur de celle-ci pour accéder au branchement de la pompe. Il serait peut-être possible de prévoir un système de pompage plus accessible et plus sécurisé.
Je souhaite également attirer l'attention sur la sécurisation de l'accès à cette cuve, qui ne semble pas être fermée à clé, alors que le complexe sportif est fréquenté par de nombreux enfants.
La cuve est-elle toujours destinée à être utilisée par les services communaux ?
Une pompe ou un système de pompage plus accessible est-il prévu ?
Quelles mesures sont prévues pour sécuriser l'accès à la cuve ?
Un dispositif de fermeture à clé ou une autre protection est-il envisagé afin d'empêcher l'accès aux enfants ou aux personnes non autorisées ?

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 057-215700675-20261023-D_2026_56-DE

Monsieur le maire indique que les services techniques utilisent l'eau de la citerne depuis que des aménagements ont été réalisés en cours d'été, afin de sécuriser l'utilisation de la cuve. L'accès à cette cuve sera également sécurisé afin d'éviter l'accès à des personnes étrangères au service

9. Passage à l'éclairage LED – reprise des socles des candélabres

Lors du passage à l'éclairage LED, il apparaît que certains candélabres n'ont pas fait l'objet d'une reprise de leurs socles, notamment rue des Fauvettes.
Pouvez-vous nous préciser pourquoi la reprise des socles n'a pas été effectuée sur l'ensemble des candélabres concernés ?
Un état des lieux des candélabres concernés a-t-il été réalisé ?
Une intervention est-elle prévue pour reprendre les socles restants, notamment rue des Fauvettes ?

Monsieur Claude SIEBENALER indique que la rue des fauvettes n'était pas concernée par le remplacement des candélabres. Les travaux réalisés portaient uniquement sur la modernisation des luminaires existants par un éclairage LED. La reprise des socles ne figurait donc pas dans le marché de travaux. À ce jour, aucune intervention spécifique n'est prévue pour reprendre les socles des candélabres situés rue des Fauvettes.
Monsieur Julien DAVAL demande s'il faut revoir les mâts.
Monsieur Claude SIEBENALER indique que oui si besoin.

10. Occupation de terrains privés – eau et électricité

Environ 200 caravanes ont occupé des terrains privés pendant près de trois semaines.
Des consommations d'eau et d'électricité ont-elles été enregistrées pendant cette période ?
Si oui, qui a payé ces consommations ?

Monsieur le maire indique qu'une somme de 4 000 € en espèce a été versée par les gens du voyage par l'intermédiaire du médiateur de la préfecture, pour participation aux consommations. Cette somme sera versée prochainement à la trésorerie. Il indique également qu'Enedis facture directement aux gens du voyage.

11. Cirque – droit de place et encaissement

Concernant l'installation des cirques sur la commune, notamment celui annoncé prochainement, comment est géré le paiement du droit de place en l'absence de régisseur de recettes ?
Qui est chargé de constater et d'encaisser ce droit de place ?
Et concernant les cirques qui se sont déjà installés sur la commune, les droits de place ont-ils bien été réglés ?

Monsieur le maire n'indique qu'aucune de droits de place n'a été perçu lors des derniers cirques. La régie est en cours de constitution et sera en place dans la semaine à venir.

Fin de séance à 21h06

Monsieur le maire
Jean-Luc PERRIN